

Académie d'Aix-Marseille

CRPE Session 2019

Concours externe et Troisième Concours public et privé

RAPPORT DE JURY ACADÉMIQUE

Présidence : Philippe MAHEU, IA-DASEN des Hautes-Alpes

Première épreuve orale d'admission

Décret du 19 avril 2013 fixant les épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Déroulement de l'épreuve orale 1

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus (annexes comprises), portant sur le sujet qu'il a choisi dans un des domaines suivants : arts visuels, enseignement moral et civique, géographie, histoire, histoire des arts, musique et sciences. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (enregistrées sur un support numérique de format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant du support numérique « Compact Disc » associé, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant. Quelle que soit la question, les propos du candidat ne doivent jamais être en contradiction avec les valeurs de la République.

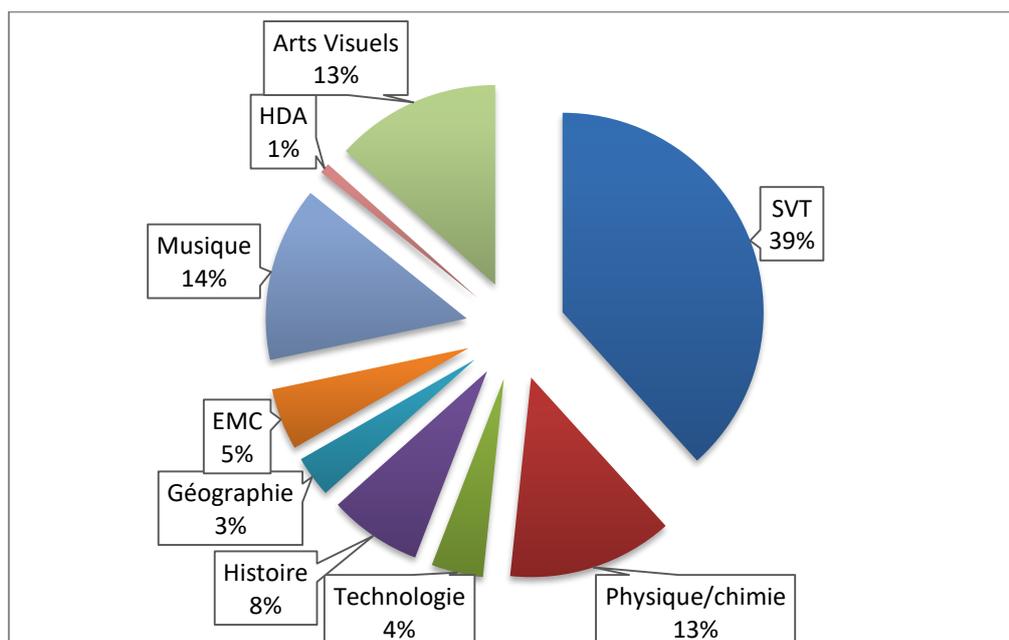
L'épreuve orale 1 est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat et 40 points pour l'entretien avec le jury. Durée totale de l'épreuve : une heure.

Les conditions de déroulement de l'épreuve orale 1

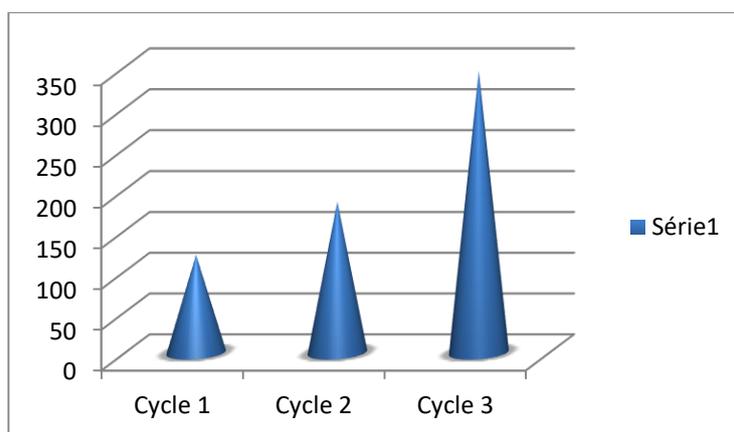
Durant neuf jours, 21 commissions constituées de deux examinateurs, un professeur de collège et un conseiller pédagogique de circonscription, ont interrogé les candidats : 611 pour le concours externe, 61 pour le 3^{ème} concours et 74 pour le concours privé. 650 filles (87%) et 96 garçons (13%) se sont présentés. Le concours est public : 116 auditeurs libres ont assisté à l'interrogation des candidats (5 en arts visuels, 16 en éducation musicale, 30 en sciences, 65 en histoire-géographie-enseignement moral et civique et en histoire des arts.)

Analyse des résultats

Les candidats ont choisi la discipline de leur dossier selon la répartition suivante :



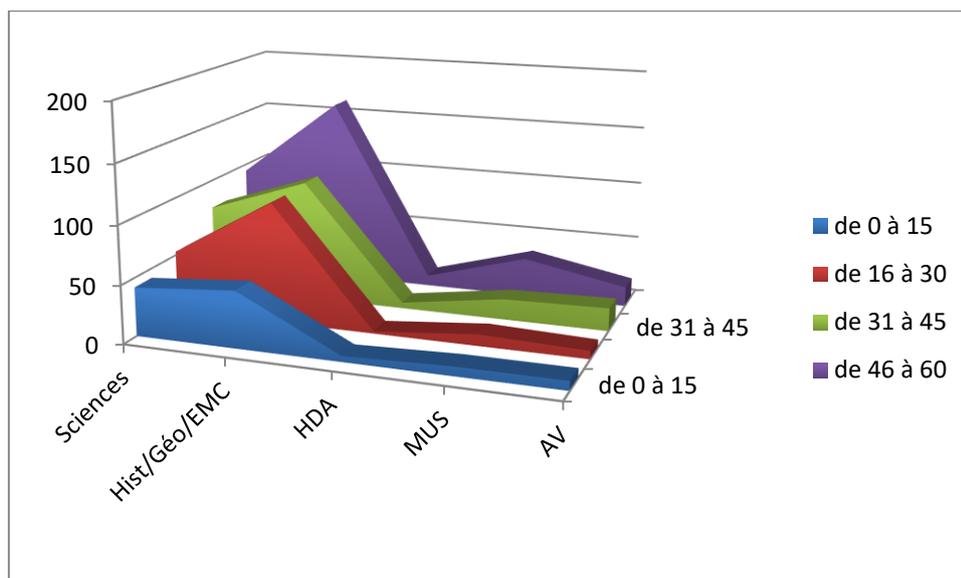
Les candidats ont choisi le cycle dans lequel ils ont présenté une séquence selon la répartition suivante :



Les moyennes obtenues à l'épreuve orale 1 selon les concours et selon les disciplines sont les suivantes :

	Concours Externe	Concours 3° voie	Concours privé
Toutes disciplines	39	27,6	35,6
Sciences	36,89		
Hist/Géo/EMC	37,84		
Histoire des Arts	36		
Musique	43,06		
Arts Visuels	37,55		

Les notes selon les disciplines se répartissent de la manière suivante :



Généralités concernant l'épreuve orale 1

Les candidats préparent efficacement l'épreuve. Ainsi, la durée de l'exposé est respectée, les connaissances attendues sont maîtrisées inégalement selon les disciplines et le registre de langue correspond, chez la grande majorité des candidats, à celui attendu d'un enseignant. Par ailleurs, les candidats se sont positionnés en qualité de futurs fonctionnaires de l'État et ont su mettre en avant, au travers de leur prestation, les valeurs de la République.

Quelques rappels sur l'épreuve :

- Les documents que le candidat verse sur la plateforme doivent être référencés et décrits dans le dossier. L'utilisation d'un instrument de musique n'est pas acceptée : le morceau interprété figure sur le support numérique fourni avec le dossier. Seule une prise électrique est mise à disposition des candidats dans la salle.
- Le dossier ne dépasse pas 10 pages, annexes comprises. Lors de l'exposé, aucune note personnelle n'est autorisée. Le candidat utilise l'exemplaire de son dossier que le jury lui remettra sur une tablette numérique. Il convient de noter que l'utilisation d'un diaporama complétant le dossier avec des documents qui ne figurent pas sur la version téléversée ou constituant l'équivalent de notes pour le candidat ne sera pas permise.
- L'épreuve orale est publique : des auditeurs peuvent donc y assister. La répartition des auditeurs dans les commissions est aléatoire.

L'exposé :

- Un exposé récité par cœur ou la lecture du dossier lui-même ne permet pas d'apprécier l'aisance dans le discours indispensable à un professeur des écoles.
- L'exposé attendu ne sera pas une simple redite du contenu du dossier que les membres du jury ont lu avant la prestation orale. Le candidat doit apporter la preuve de l'authenticité de sa démarche ainsi que de l'appropriation des connaissances théoriques dans le thème choisi et dans les domaines pédagogique et didactique. Il est conseillé aux candidats qui ont effectué des stages dans les écoles d'exploiter cette expérience, tant dans leur exposé que pendant l'entretien.
- Les membres du jury sont attentifs à la construction de l'exposé, ainsi qu'à l'annonce et au respect du plan. La justification du thème choisi est toujours appréciée.
- Dans la partie scientifique, on attend du candidat une bibliographie de quatre ou cinq titres complétée éventuellement par une sitographie. La référence exclusive à des sites internet est insuffisante. Il s'agit pour le candidat d'argumenter ses choix théoriques.

- La cohérence entre les présupposés théoriques et la mise en œuvre dans une séquence de classe doit apparaître clairement dans l'exposé.
- Le jury n'attend pas d'un candidat un exposé sur les différents types d'évaluation. En revanche une réflexion pragmatique de ce qui pourrait être mis en œuvre dans le champ de l'évaluation au sein de la séquence sera appréciée.

L'entretien :

- L'entretien est l'occasion pour les membres du jury de vérifier la maîtrise des connaissances spécifiques présentées dans l'exposé ou le dossier : le niveau exigible est celui de la fin de la classe de 3^{ème}. Le questionnement peut porter tant sur les connaissances relatives au thème abordé que sur d'autres niveaux d'enseignement de l'école primaire.
- Les membres du jury apprécient le bon sens, la conviction et la réactivité. Aucune exhaustivité dans les réponses n'est attendue mais une logique et une rigueur dans le discours sont valorisées.
- Les aptitudes de communication sont mesurées : maîtrise du vocabulaire spécifique, capacités à reformuler et à synthétiser. La qualité de l'écoute des questions, la spontanéité et la précision des réponses sont appréciées
- Le jury valorise les candidats qui cherchent à justifier leur position et savent se référer aux stades de développement de l'enfant, à leurs connaissances des processus d'apprentissage et à leur savoir scientifique. Il attend également des candidats qu'ils fassent preuve de recul et d'esprit critique. Le jury a apprécié que certains candidats aient fait évoluer, lors de l'entretien, leur réflexion sur leurs représentations des pratiques pédagogiques et didactiques. La remise en question ne doit pas être considérée comme négative : on attend du candidat qu'il accepte la contradiction et qu'il puisse participer à une controverse professionnelle.

Constats du jury relatifs aux différents domaines

1. Arts visuels

53 candidats ont choisi les arts visuels, soit environ 7% des candidats (moins qu'en 2018) .

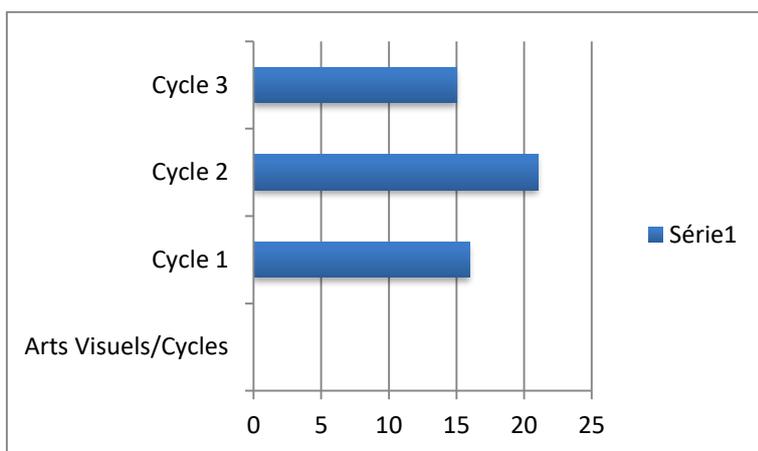
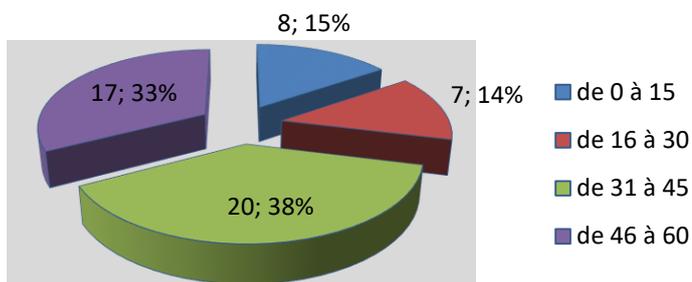
Les dossiers ont concerné tous les cycles : les membres des jurys ont apprécié que contrairement aux années précédentes les candidats ont investi le champ de l'école maternelle et le domaine Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques.

Les dossiers présentés concernaient des thèmes diversifiés, avec une part plus grande (mais encore minoritaire) consacrée à l'architecture (la Cité Radieuse, Comment intégrer la nature à l'architecture, Architecture et symboles), à la photographie et au cinéma (de l'image fixe à l'image animée, le cinéma d'animation, le vidéo-clip). Les thèmes les plus fréquents relèvent encore des arts plastiques (la couleur, l'expression du mouvement, le land art, le portrait). Les jurys apprécient les présentations qui recourent également au numérique et permettent ainsi de mieux visualiser les éventuelles productions des élèves.

Les examinateurs constatent que la spécificité du domaine est désormais mieux prise en compte par les candidats, en particulier dans la première partie du dossier. Cependant, certains candidats font encore preuve d'une faible culture artistique ; d'autres méconnaissent les objectifs des programmes. La mise en œuvre didactique mérite également une plus grande attention : les candidats doivent savoir transposer les fondements scientifiques en savoirs didactiques. Ainsi, une description précise est attendue, la pratique de l'élève sera prioritaire et les supports utilisés devront correspondre à la réalité des classes. Il est à ce titre indispensable de s'appuyer sur les observations effectuées lors des stages.

Les notes en arts visuels et les dossiers par cycle se répartissent de la manière suivante :

Arts Visuels Répartition des notes



2. Épreuve de mise en situation professionnelle domaine éducation musicale

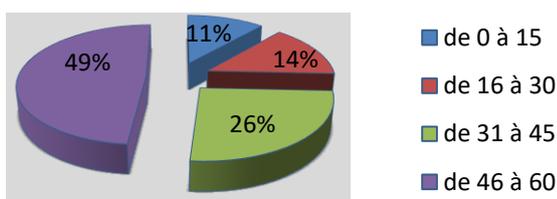
57 candidats ont présenté l'épreuve de « Mise en situation professionnelle domaine *Éducation musicale* » soit 7,6 % des candidats.

12 commissions de jury ont été mobilisées : 10 pour le public et 2 pour le privé.

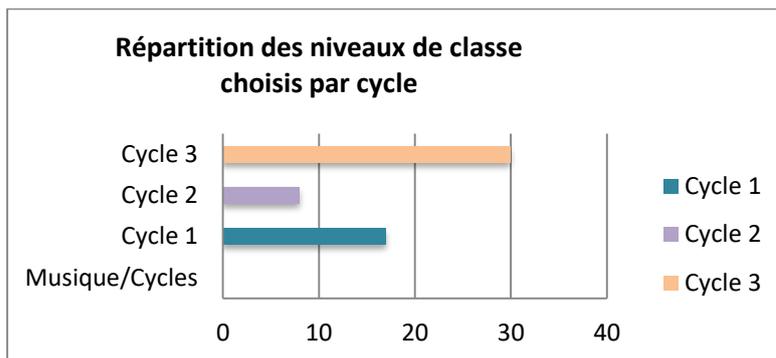
Chaque commission était composée d'un binôme constitué d'un professeur d'éducation musicale et chant choral enseignant en collège et d'un conseiller pédagogique du 1^{er} degré.

Les notes s'échelonnent de 2 à 60. La moyenne est de 43,06/60. Le niveau global des candidats pour cette session a été très satisfaisant et la préparation à l'épreuve solide et rigoureuse. Les conseils apportés dans le précédent rapport ont été pris en compte, ce que le jury a apprécié.

Répartition des notes



Les dossiers présentaient des sujets divers et des séquences pédagogiques concernant les 3 cycles d'enseignement. Il est à noter que cette année, moins de candidats ont opté pour le cycle 2.



Les éléments qui suivent, s'appuient sur le bilan remonté par les membres du jury. Ils précisent tout d'abord les qualités des meilleures prestations puis pointent les constats de celles qui ont été les moins réussies. Enfin, la dernière partie apporte aux futurs candidats des conseils et les connaissances attendues pour bien se préparer à cette épreuve.

En ce qui concerne les prestations les mieux réussies

Exposé :

- Des exposés structurés avec un plan clair, annoncé et respecté
- Une bonne gestion du temps imparti
- Une capacité à se dégager de ses notes et à s'exprimer avec clarté et aisance
- Une bonne maîtrise orale de la langue française et du vocabulaire musical spécifique
- Des exemples musicaux pertinents pour étayer le propos (extraits sonores, interprétation vocale et/ou rythmique)
- Des interprétations musicales maîtrisées et de qualité
- La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés

Dossier :

- Des dossiers bien construits et soignés avec deux parties bien articulées et équilibrées conformes aux attendus de l'épreuve
- Des répertoires musicaux adaptés au niveau de classe et de cycle choisi
- Une bonne maîtrise écrite de la langue française (qualité de l'expression et de la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe)
- Des séquences pédagogiques bien construites qui :
 - s'appuient sur les objectifs de formation des programmes et le socle commun
 - se fondent sur un corpus d'œuvres diversifiées d'époques et de styles différents adaptées au niveau de cycle
 - articulent des situations d'apprentissage réalistes dans le percevoir et le produire autour d'un fil rouge, d'un élément signifiant ou d'une problématique
 - présentent une progressivité des apprentissages sur plusieurs séances
 - proposent une réflexion sur l'évaluation des apprentissages

Entretien :

- Des échanges constructifs et appréciables qui témoignent :
 - d'une bonne connaissance du sujet choisi
 - d'une prise de recul dans l'analyse du sujet présenté
 - d'un potentiel didactique et pédagogique en éducation musicale
 - d'une appétence pour le domaine choisi
 - de compétences musicales et artistiques

- d'une bonne connaissances des programmes
- d'une bonne culture artistique musicale
- d'un vocabulaire spécifique musical maîtrisé

En ce qui concerne les prestations les moins réussies

- Des exposés peu convaincants qui s'appuient sur une lecture du dossier
- La première partie du dossier n'a pas été suffisamment exploitée lors de l'exposé et de l'entretien
- Des sujets traités de manière superficielle
- Une qualité d'expression parfois peu soutenue à l'oral
- Un manque d'exemples musicaux durant l'exposé ou l'entretien pour illustrer le propos et attester d'aptitudes musicales
- Des activités pédagogiques proposées davantage pour les compétences du candidat que par intérêt pédagogique
- Des situations d'apprentissage trop compliquées par rapport au niveau de classe choisi
- De grandes lacunes musicales, historiques et culturelles
- Un lexique musical peu développé
- Un manque de réflexion didactique et pédagogique sur l'enseignement de l'éducation musicale
- Des activités musicales proposées peu approfondies et peu significatives par rapport aux objectifs visés
- Peu de connaissances sur le chant choral, les dispositifs d'éducation artistique et culturelle et les partenaires culturels et institutionnels de l'école
- Des difficultés à définir une progressivité des apprentissages et à se projeter d'un niveau de classe à un autre dans un cycle

Conseils du jury à l'attention des futurs candidats

- Maîtriser le sujet présenté et être capable d'explicitier les références et notions musicales mentionnées dans le dossier (par exemple : savoir employer un vocabulaire musical spécifique et en donner une définition simple, situer un compositeur etc.)
- Proposer une séquence qui soit référée à un thème ou à un élément signifiant avec un lien qui unisse les différentes activités de production et d'écoute
- Ne pas hésiter à donner des exemples musicaux pour argumenter et rendre vivant son exposé et à utiliser aussi fréquemment que possible sa voix chantée
- Dans le cadre des séquences, choisir des répertoires vocaux avec des tessitures adaptées à l'âge des élèves, de qualité artistique et conformes aux valeurs de l'École. Cela suppose d'avoir une bonne connaissance de la voix de l'enfant et de son évolution. Il en va de même pour les répertoires à écouter et la capacité de perception chez l'enfant. Les activités musicales proposées et les supports musicaux choisis doivent donc prendre en compte le développement de l'enfant
- L'utilisation d'un instrument de musique n'étant pas autorisée, il peut être opportun d'intégrer dans son dossier, un support numérique pour bénéficier de l'accompagnement instrumental d'une chanson qui mettra en valeur l'interprétation vocale
- Proposer des situations d'exploitation adaptées à l'âge des élèves et représentatives des apprentissages à mener au sein d'une séquence musicale. Il est ainsi vivement conseillé d'échanger avec des professeurs des écoles qui enseignent dans les 3 cycles, des conseillers pédagogiques mais aussi des professeurs d'éducation musicale et de chant choral en collège, d'effectuer des stages d'observation dans les écoles et d'assister à des concerts et spectacles scolaires dans le cadre du chant choral
- Se saisir des opportunités offertes par les croisements entre enseignements
- S'appuyer sur les ressources nationales d'accompagnement des programmes d'éducation musicale de cycles 2 et 3 pour nourrir sa réflexion didactique et pédagogique (organiser son enseignement - mettre en œuvre les activités vocales - mettre en œuvre les activités d'écoute etc.)
- Connaître le parcours de formation en éducation musicale de l'école au lycée.

Textes de référence et ressources

Éducation musicale

- Le domaine d'apprentissage 3 : *Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques* (3.1 Objectifs visés et éléments de progressivité et 3.1.2 Univers sonores) du programme d'enseignement de l'école maternelle au cycle 1
- Les programmes d'éducation musicale aux cycles 2 et 3 (volets 2 et 3)
- Les objectifs de formation de l'éducation musicale au cycle 4
- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Les ressources nationales d'accompagnement des programmes de cycles 2 et 3 mises en ligne sur le site Eduscol

Enseignement de chant choral

- Le Plan choral
- Le Vademecum *La chorale à l'école, au collège et au lycée*

Éducation artistique et culturelle

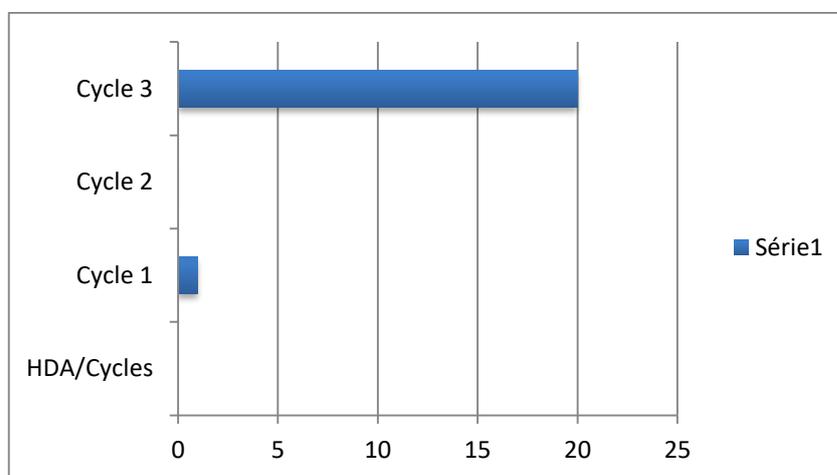
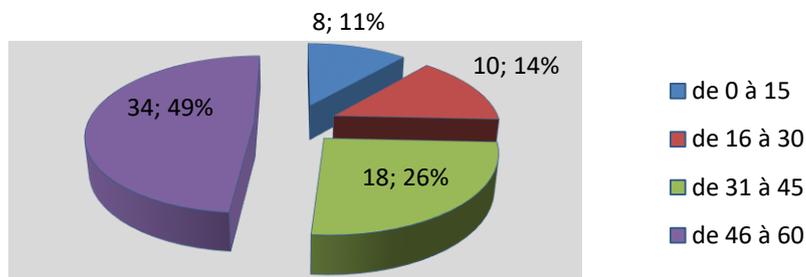
- Le parcours d'éducation artistique et culturel

Sites à consulter

- Eduscol Domaine Musique
- Musique Prim
- Site académique d'éducation musicale et chant choral
- Site académique de la D.A.A.C. Aix-Marseille Domaines *Musique* et *Musiques actuelles*
- Eduscol : La Rentrée en musique - Le Festival école en chœur

3. Histoire des arts

Musique Répartition des notes



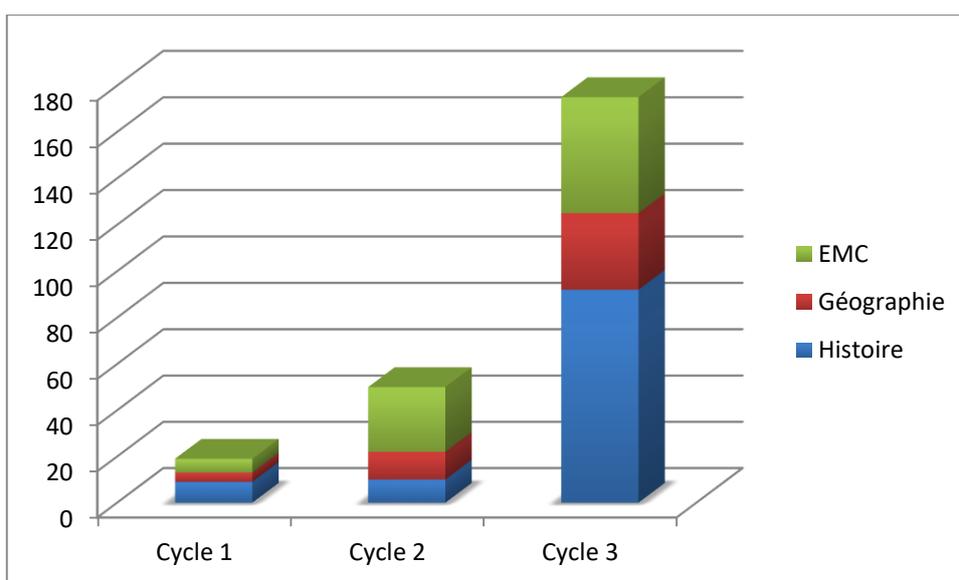
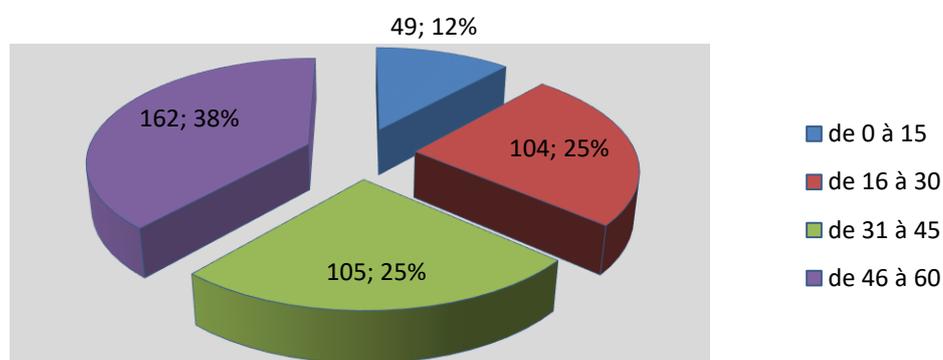
22 candidats ont choisi l'histoire des arts soit 3% de l'effectif. Les jurys ont constaté une grande diversification des domaines traités par les candidats qui ont abordé également plusieurs périodes (le Moyen-Age, l'Antiquité, les temps modernes...).

Toutefois certains d'entre eux s'en tiennent à une seule thématique ou une discipline sans envisager de perspective pluridisciplinaire. Si la spécificité de l'histoire des arts est apparue mieux maîtrisée –la moyenne générale en témoigne-, les examinateurs ont regretté qu'une partie des candidats en méconnaissent encore les enjeux : une réflexion sur les finalités de cet enseignement est attendue des candidats, de même qu'une connaissance fine des œuvres présentées.

Par ailleurs, le jury rappelle que l'élève doit être placé dans une démarche active d'appropriation des compétences. L'interdisciplinarité doit aussi conduire l'enseignant à proposer à l'élève des situations propices à la création, en lien avec les arts visuels ou l'éducation musicale.

4. Histoire, géographie, enseignement moral et civique

**Histoire Géo EMC.
Répartition des notes**



151 candidats ont choisi l'histoire et 77 ont choisi la géographie (nombre en hausse).

Les candidats sont bien préparés dans l'ensemble : les dossiers présentés sont structurés et clairs ; le registre de langue est correct et la posture est tout à fait adaptée à la situation. Le jury a particulièrement

apprécié les candidats qui ont su se détacher de leurs notes tout en proposant une analyse distanciée et critique des séquences et/ou séances proposées. Toutefois et malgré les recommandations formulées dans le précédent rapport, les dossiers se situent majoritairement dans le cycle 3.

Le jury tient à rappeler la nécessité de maîtriser le contenu scientifique en lien avec le sujet proposé et ce d'autant plus que la thématique a été choisie et travaillée par le candidat. Il ne s'agit en aucun cas de viser l'exhaustivité, le niveau attendu est celui de fin de collège, mais d'avoir un socle minimal de connaissances sur le thème proposé. A titre d'exemple, sur des sujets portant sur le thème I de la classe de CM2 intitulé, *le temps de la république*, les candidats connaissent et citent les dates et le contenu des lois Ferry mais ne les situent pas dans l'histoire politique du XIX^{ème} siècle. Ainsi, un bon nombre de candidats est dans l'incapacité d'inscrire ces lois dans la logique d'une III^{ème} République qui a vaincu un certain nombre d'oppositions et qui cherche par l'École à ancrer les valeurs et symboles républicains. Pour résumer, on ne saurait que conseiller aux candidats de renforcer l'appropriation du contenu scientifique afin de cerner l'ensemble des enjeux liés à une thématique ; c'est cela qui permettra au final de donner du sens à l'enseignement dispensé. Dans le domaine de l'évaluation des élèves, une réflexion a été engagée par bon nombre de candidats. Toutefois, les évaluations proposées demeurent majoritairement sommatives malgré les recommandations formulées dans le précédent rapport du jury. L'évaluation doit constituer un outil de dialogue entre le maître et l'élève. Elle doit valoriser et en même temps donner à l'élève des pistes de progrès. Aussi, le jury ne saurait que recommander aux candidats de réfléchir sur l'évaluation pour en faire un véritable temps d'apprentissage. L'auto-évaluation, la co-évaluation, l'évaluation collective sont des pistes de travail envisageables.

La trace écrite doit enfin faire l'objet d'une réflexion plus poussée. Les candidats proposent dans la plupart de leurs séquences des écrits dont l'enseignant a la maîtrise, voire des textes à trous dont on ne peut qu'interroger la pertinence. L'histoire, la géographie contribuent à la maîtrise de la langue ; le récit et la description tiennent en effet une place majeure. Il faut veiller, autant que faire se peut, à faire écrire les élèves. La construction de quelques lignes finales répondant au sujet de la leçon ou mieux encore à la problématique doit être privilégiée. Cet exercice, aide à la mémorisation, à la mise en relation des connaissances et, in fine, entraîne les élèves à la rédaction de quelques lignes finales. C'est un temps privilégié pour dresser des passerelles entre les connaissances acquises en français dans le domaine orthographique, syntaxique, lexical et de présentation, et ces disciplines.

Enseignement moral et civique

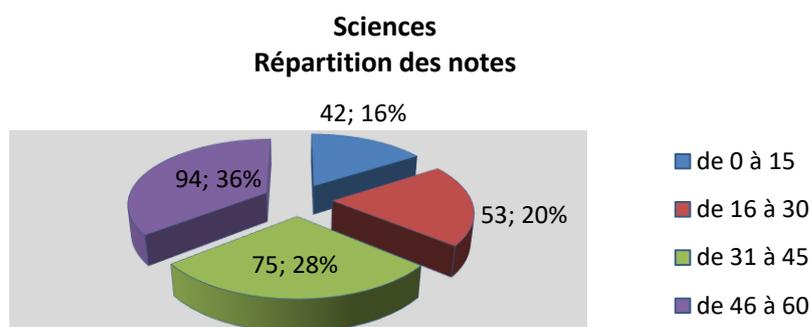
84 candidats ont présenté un dossier en enseignement moral et civique. Comme les années précédentes, les dossiers présentés ont, très souvent, porté sur des thématiques similaires. L'absence de variété est aussi à signaler dans ce domaine.

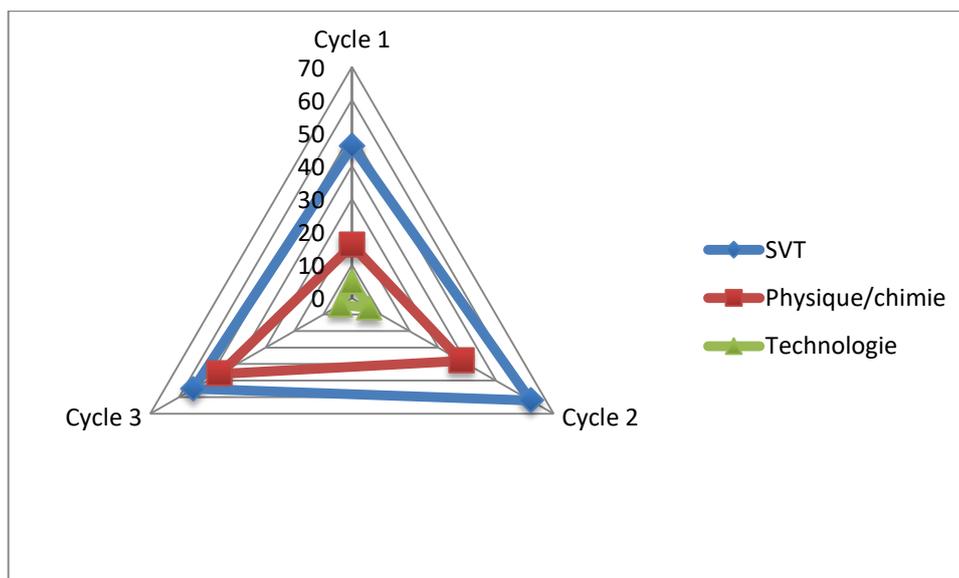
Le jury a porté une appréciation positive sur les candidats qui ont présenté des séances et/ou séquences intégrant les démarches spécifiques de l'EMC. Les discussions à visées philosophiques, les dilemmes moraux, les débats réglés, mouvants ou muets ont fait l'objet d'échanges d'une grande richesse avec les examinateurs. Il semble particulièrement important de rappeler que les situations d'apprentissage proposées par les candidats doivent privilégier une conception active et participative des élèves.

Comme pour l'histoire et la géographie, l'EMC doit permettre de créer des ponts avec les connaissances et compétences acquises en français. Les situations d'apprentissage évoquées constituent des temps forts pour travailler l'oral en lien avec l'écrit.

5. Sciences et technologie

279 candidats ont présenté un dossier en sciences et technologie soit 38% de l'effectif.





Rappel : l'enseignement des sciences et technologie mobilise trois disciplines au service de la résolution d'une même problématique ancrée dans l'environnement proche de l'élève. Le candidat peut choisir de présenter des séquences ou séances en sciences de la Vie et de la Terre, en physique-chimie ou en technologie mais il doit montrer comment il va amener l'élève à établir des liens entre ces trois disciplines pour construire une « première représentation globale, rationnelle et cohérente du monde dans lequel [il] vit ». Peu de candidats envisagent de dépasser les frontières de la discipline choisie et d'entrevoir les croisements et les prolongements possibles avec les autres disciplines : le jury regrette que l'interdisciplinarité demeure encore insuffisamment prise en compte par les candidats.

- Comme les années précédentes, le jury rappelle qu'il est indispensable de maîtriser les savoirs scientifiques attendus pour ce concours : le niveau de fin de collège est exigé et les jurys sanctionnent des connaissances insuffisantes, d'autant que le candidat a choisi la discipline et le sujet du dossier : ainsi, des concepts sur l'énergie (conversion / transfert, forme / source) ont fréquemment été traités de manière maladroite ou confuse, et l'éducation à l'environnement durable a paru souvent incomprise. Il convient également de se garder de toute citation d'auteur dont le candidat méconnaît par ailleurs les travaux ou les théories.
- Des imprécisions lexicales sont encore relevées dans des domaines que les candidats ont choisi de traiter, ce manque de maîtrise du vocabulaire scientifique étant par ailleurs confirmé au moment de l'entretien. Le jury attend que le candidat puisse avoir un langage scientifique exempt de toute approximation et que tout terme employé dans le dossier puisse être explicité par le candidat. Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des programmes de 2015, et notamment des évolutions importantes qu'ils ont définies en sciences, pour en faire des savoirs à enseigner efficaces : les jurys sont particulièrement attentifs à l'articulation qui sera proposée entre les contenus scientifiques et la séance proposée. A ce titre, ils encouragent les candidats à exploiter les observations qu'ils ont pu effectuer pendant leur stage en école. Par ailleurs, une véritable logique de progressivité des apprentissages -et donc d'une acquisition de plus en plus grande des compétences au cours d'un cycle et d'un cycle à l'autre- doit être envisagée lors de la construction de la séquence.
- Le dossier est, pour la majeure partie des candidats, organisé autour d'une problématique. Cette dernière s'appuie souvent sur les représentations initiales des élèves. Toutefois elles sont insuffisamment prises en compte lors de la démarche d'investigation proposée à la classe : ainsi, après la phase de structuration, un retour sur ces conceptions est trop rarement envisagé. On rappelle aux candidats que pour passer d'une connaissance immédiate à une connaissance scientifique, il est important de considérer les obstacles épistémologiques.
- La démarche d'investigation est utilisée mais, encore mal maîtrisée, elle cantonne l'élève dans un statut d'exécutant qui ne lui permet pas d'être véritablement acteur de ses apprentissages : ainsi, les examinateurs remarquent la prédominance d'un schéma où l'élève répond seulement aux

questions de l'enseignant. Le jury rappelle encore que la succession d'étapes qui constitue la démarche d'investigation n'est pas figée et peut être envisagée de manière souple : le bon sens du candidat s'exerçant sur les choix pédagogiques, la prise en compte de ses objectifs et l'articulation avec la mise en œuvre envisagée sont toujours appréciés.

- La prise en compte de la diversité des élèves continue à s'améliorer comme le jury l'avait remarqué en 2017 : cet effort pertinent sera poursuivi, certains jurys encourageant les candidats à tester leurs séances si l'autorisation leur en est donnée.
- Il convient de veiller à intégrer les procédures d'évaluation aux apprentissages. Par ailleurs, l'évaluation des compétences sera davantage prise en compte.